



VOEU

Déposé par les groupes :
LES ÉCOLOGISTES ;
SOCIALISTE, ÉCOLOGISTE & DEMOCRATE ;
INSOUIS & COMMUNISTES
PRG - LE CENTRE GAUCHE

Présenté par **Bénédicte PASIECZNIK**

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 9 et 10 mars 2023

Pollution aux PFAS : transparence et action

Souvent désignés sous le nom de perfluorés, les PFAS (per- et polyfluoroalkylées) sont une large famille de plusieurs milliers de substances. Antiadhésives, imperméabilisantes, résistantes aux fortes chaleurs, ces substances sont largement utilisées dans divers domaines industriels et produits de consommation courante. Les PFAS se dégradent très peu après utilisation ou rejet dans l'environnement, d'où leur qualification de « produits chimiques éternels » ou « polluants éternels ».

En 2022, des enquêtes journalistiques sur les pollutions par les PFAS du site industriel de Pierre-Bénite dans la vallée de la chimie ont été publiées. Ces enquêtes, et la mobilisation citoyenne qui a suivi, ont conduit la DREAL et l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes à mener des évaluations quant à l'imprégnation effective des milieux sur la région par les PFAS. Deux sites sont aujourd'hui suivis spécifiquement, celui de Pierre-Bénite dans la métropole de Lyon et celui de Rumilly en Haute-Savoie.

Cependant, l'enquête au long cours menée par un consortium de 17 médias, et publiée par Le Monde le 23 février 2023 montre de nombreux autres sites contaminés en Auvergne-Rhône-Alpes : le long du couloir rhodanien, autour de Grenoble ou encore dans le département de l'Allier. Cette contamination touche tout le territoire régional, les sites industriels mais aussi nos biens communs : les sols, l'eau, l'air.

Le Gouvernement a publié en janvier dernier un plan d'action PFAS 2023-2027 visant à réduire les risques à la source, à poursuivre la surveillance des milieux, à accélérer la production des connaissances scientifiques et à faciliter l'accès à l'information pour les citoyens. Cependant, les nouvelles informations et annonces publiées régulièrement par les médias et par la DREAL (présence de PFOA dans des mâches, recommandation de ne pas consommer les oeufs et volailles produits dans le sud de la métropole de Lyon, restriction d'utilisation de captage d'eau à Rumilly) invitent à renforcer l'action publique sur cet enjeu majeur de santé. Toutes les mesures de protection de la population et de l'environnement doivent être prises.

C'est pourquoi le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, réuni en assemblée plénière les 9 et 10 mars 2023, demande au Préfet de Région :

- **une transparence totale vis-à-vis des populations sur les risques encourus, en particulier liés à la consommation d'eau potable et de produits alimentaires;**
- **le financement d'enquêtes sanitaires immédiates pour déterminer les périmètres de contamination, et le soutien à la recherche publique fondamentale pour mieux documenter les effets de ces polluants sur la santé humaine et vétérinaire et sur la biodiversité ;**

- un programme régional ambitieux de dépollution des sols et des nappes phréatiques avec des outils financiers initiés par l'Etat et mettant à contribution les pollueurs - notamment les entreprises de l'industrie chimique ayant mal agi en connaissance de cause -, et le soutien à des programmes de recherche sur les méthodes de dépollution spécifiques aux PFAS ;
- l'indemnisation des exploitations agricoles qui pourraient être concernées par des pertes d'exploitation liées à l'imprégnation de leurs produits ;
- l'accompagnement des collectivités faisant face aux conséquences de pollutions sur l'approvisionnement en eau potable ;
- le soutien aux collectivités territoriales qui accompagnent les sites industriels concernés dans leur transition écologique et dans l'amélioration de leurs procédés visant à la suppression progressive des PFAS ;
- la participation à l'initiative de l'Allemagne, du Danemark, des Pays-Bas, de la Norvège et de la Suède pour l'interdiction des PFAS par l'Union européenne;
- Mettre en place une vaste étude d'imprégnation auprès des habitants ;
- Apporter un soutien financier aux communes ayant d'ores et déjà menées des analyses de sol, air ou eau. Ainsi que pour les communes comme Pierre Bénite qui sont contraintes d'utiliser l'eau potable pour d'autres usages que la consommation.